

COMMISSION
SANTÉ & SOLIDARITÉS

METTRE EN ŒUVRE UNE
EVALUATION D'IMPACT SUR
LA SANTE (EIS) AU SEIN DE SA
COMMUNE : QUELS ENJEUX ET
QUELLE METHODOLOGIE ?



Note préparatoire de la séance du 18/04/2023

I INTERVENANTES



Françoise Jabot, docteure en santé publique, professeure honoraire à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique



Anne Souyris, adjointe à la maire de Paris en charge de la santé publique et des relations avec l'AP-HP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions et de la réduction des risques

.....

🕒 Le mardi 18 avril 2023 de 14h à 16h

📍 En visioconférence (les codes de connexion vous ont été transmis dans le mail de confirmation)

👤 Élus référents :

Commission Santé et Solidarités :

- **Véronique Garnier**, conseillère déléguée en charge de la Santé et de la Communication de Croissy-sur-Seine (78)
 - **Marc Giroud**, maire de Vallangoujard (95)
 - **Ludovic Toro**, maire de Coubron (93)
-

I OBJECTIFS

- ✓ Comprendre le rôle, l'intérêt et les enjeux de l'évaluation d'impact sur la santé pour les communes
- ✓ Appréhender le cadre méthodologique de mise en œuvre d'un tel outil dans ses projets d'aménagements
- ✓ Retour d'expérience et de bonnes pratiques

I CONTEXTE / ACTUALITÉ

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». La santé, ainsi prise en compte dans sa globalité, est associée à la notion de bien-être et tournée vers la qualité de la vie. Cette approche englobe tant les éléments médicaux stricto sensu que les **déterminants de santé** qui sont, selon l'OMS, « *les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie* ». **Un bon état de santé et de bien-être ne dépend donc pas uniquement de facteurs génétiques, biologiques ou comportementaux mais aussi de facteurs liés à l'environnement et aux conditions socio-économiques et culturelles.** Pris dans leur globalité, ces déterminants de santé peuvent favoriser un bon état de santé ou au contraire contribuer à le dégrader. L'OMS a notamment démontré qu'en Europe les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent

1,4 million de décès par an, soit au moins 15% des décès¹. L'accès à des logements salubres et à des aliments sains, ou encore le fait de vivre dans un environnement qui facilite le déplacement actif et les réseaux d'entraide ont par ailleurs une influence importante sur l'état de santé d'une population.

Or le secteur de la santé ne dispose pas nécessairement de leviers d'action concernant les déterminants de santé qui sont, quant à eux, influencés par les décisions prises dans les autres secteurs comme le transport, l'urbanisme, l'éducation, l'agriculture... Autant de champs qui relèvent de politiques publiques pouvant être mises en œuvre au niveau local, et qui vont avoir un impact sur la santé des populations concernées.

C'est dans cet esprit que s'inscrit l'évaluation d'impacts sur la santé (EIS). Lancée sous l'égide de l'OMS, elle prend en compte une définition large de la santé et mesure les impacts, tant positifs que négatifs, que vont avoir des projets d'urbanisme ou autres programmes publics sur la santé des habitants. Pour cela, elle utilise différents outils et méthodes et mobilise tout type d'informations scientifiques et contextuelles afin d'informer les décideurs publics sur les effets potentiels d'un projet sur la santé de la population. Au niveau communal, l'EIS peut donc s'appliquer aussi bien à projet, à un plan et à une politique locale, et concerner tous les secteurs où la commune est amenée à intervenir (logement, éducation, aménagement...).

Réalisée durant l'élaboration des plans, projets ou politiques publiques et avant leur mise en œuvre effective, le but de l'EIS est d'éclairer les décideurs publics en leur fournissant des recommandations sur les actions qui permettraient d'en réduire les répercussions négatives sur la santé et d'en maximiser les effets positifs. Si l'EIS n'entrave pas le déroulement du projet, elle doit intervenir suffisamment tôt pour permettre de l'enrichir.

Démarche participative, l'EIS recherche l'inclusion à chaque étape des différentes parties prenantes (experts, élus, citoyens...) autour d'un projet afin de susciter un dialogue sur les questions de santé. Elle permet ainsi de favoriser la légitimité d'un projet et la prise de conscience des acteurs des autres secteurs quant aux impacts de leurs activités ou de leurs choix sur la santé des populations.

Enfin, l'EIS s'appuie sur une méthode articulée autour de 5 étapes :

- Sélection : permet notamment l'identification d'éléments du projet qui pourraient avoir un effet sur la santé
- Cadrage : définition du périmètre et de la méthode

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2022/sante-environnementale-une-priorite-de-sante-publique>

- **Analyse** (consultation des experts et de la population, investigations et analyses)
- Formulation de recommandations
- **Suivi / Evaluation** de la démarche (suivi des impacts réels du projet, mise en œuvre des recommandations...)

S'inscrivant dans un **double objectif de promotion de la santé dans toutes les politiques publiques et de lutte contre les inégalités de santé** à travers la prise en compte de ses déterminants, il peut être particulièrement pertinent pour les communes de développer l'EIS. C'est notamment l'objet de la **proposition 26** formulée par l'AMIF dans le cadre de son [Livre blanc sur la santé en Ile-de-France](#) : « *Inclure obligatoirement une Evaluation d'impact sur la santé (EIS) pour tout projet structurant d'aménagement de son territoire en bénéficiant de financement pour sa réalisation* ».

En France, les premiers travaux d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) ont commencé au début des années 2010 et se sont multipliés depuis. En Ile-de-France, la **Direction Régionale Ile-de-France de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)** et l'**Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France** ont lancé en 2016 et 2019 deux éditions de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt Santé Environnement et Aménagement Durable (AMI SEAD)** qui ont permis de financer et d'accompagner techniquement plusieurs projets d'EIS dans le cadre de projets urbains menés par des collectivités franciliennes. **Les villes de Bagneux (92), Clichy-la-Garenne (92), Nanterre (92), Paris (75), Choisy-le-Roi et l'EPT Grand Orly Seine et Bièvre (94) et Vitry-sur-Seine (94) ont notamment pu être accompagné dans cette démarche** d'accompagnement à l'intégration des enjeux de santé et d'équité dans leurs projets urbains.

Cette EIS peut être réalisée en interne ou bien en externe. Ainsi, les communes peuvent confier à un prestataire extérieur (établissement universitaire, observatoire régional de santé, bureau d'études) la réalisation de cette EIS. Dans le cas de Bagneux et Clichy-la-Garenne, les villes ont pu se faire accompagner par un cabinet de conseil en politiques publiques. L'EIS peut donc représenter un certain coût financier pour les collectivités, et nécessite que les prestataires puissent rapidement s'approprier les spécificités d'un territoire pour réaliser leur évaluation.

La Ville de Paris a fait le choix, depuis 2016, de réaliser en interne des EIS sur différents projets. La Ville a notamment pu réaliser sa première EIS sur un projet urbain parisien dans le cadre du **projet « Les Portes du vingtième »**. Cette EIS a accompagné chaque étape décisive du projet d'aménagement sous le prisme de la santé et des populations vulnérables. Au total, **43 recommandations déclinées en 99 actions opérationnelles** portant sur l'ensemble des déterminants de santé et bénéficiant au plus grand nombre ont été validées par les élus de la ville. Elles ont

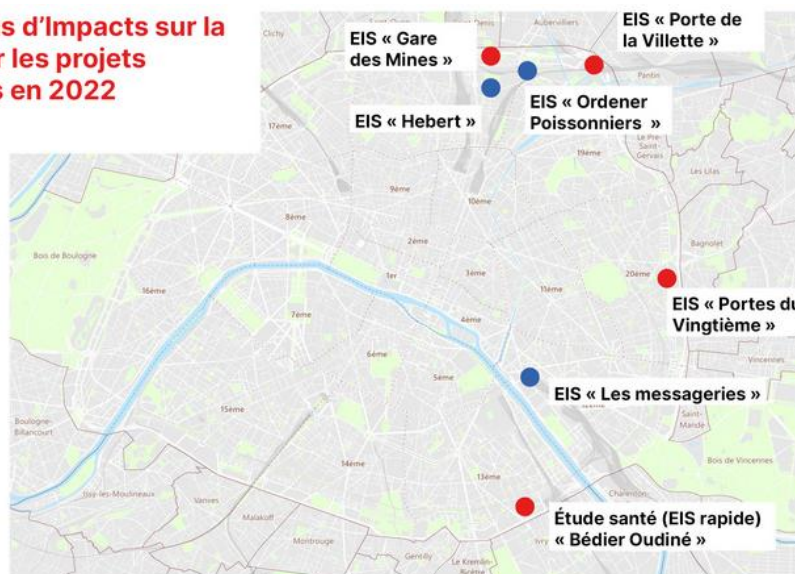
permis de proposer de nouveaux équipements publics, d'orienter les directions techniques vers des usages des bâtiments et des espaces publics favorables à la santé (aujourd'hui intégrées dans le « cahier des charges » des aménageurs) ou encore de mobiliser les programmes et dispositifs pilotés par les Directions de la Ville au bénéfice des populations du territoire.

La Ville projette de réaliser en 2022 plusieurs EIS sur différents projets urbains :

Les Évaluations d'Impacts sur la Santé (EIS) sur les projets urbains à Paris en 2022

● Réalisées par le Service Parisien de Santé Environnementale (SPSE) pour la Ville de Paris

● Réalisées par des prestataires pour des aménageurs avec un soutien méthodologique du SPSE



Les EIS sur les projets urbains en 2022 - Crédit photo : SPSE

I PROPOSITION DE DEROULE

14h00-14h10 : Introduction de la séance par les élus référents

14h10-14h35 : Intervention de Françoise Jabot, docteure en santé publique, professeure honoraire à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique

14h35-15h : Intervention d'Anne Souyris, adjointe à la maire de Paris en charge de la santé publique et des relations avec l'AP-HP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions et de la réduction des risques

15h-15h50 : Temps d'échanges

15h50-16h : Conclusion de la séance par les élus référents

I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.

- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.
- Veuillez penser à couper votre micro et votre caméra lorsque vous ne prenez pas la parole afin d'éviter au maximum les interférences et l'utilisation importante de bande-passante pouvant ralentir la connexion générale.